



**EXTRAIT du REGISTRE  
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de B E U I L  
Alpes-Maritimes**

-----

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 07-2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 septembre, à 18 heures, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Nicolas DONADEY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Date de convocation : 31.08.2023

Nombre de membres : - En exercice : 11  
- Présents : 7  
- Votants : 10

**Présents** : M. Nicolas DONADEY, 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Alexandre GEFFROY, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian GUILLAUME, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Noël MAGALON, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jean-Louis COSSA, Conseiller Municipal, Mme Karel NICOLETTA, Conseillère Municipale, M. Arnaud ROCHE, Conseiller Municipal,

**Absents** : M. Roland GIRAUD, Maire,

**Absents représentés** : Mme Karine DONADEY donne pouvoir à M. Christian GUILLAUME, M. Rodolphe BIZET donne pouvoir à Mme Karel NICOLETTA, M. François SCHULLER donne pouvoir à Monsieur Alexandre GEFFROY.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME.

**DELIBERATION N° 08 : Demande de subvention culturelle auprès du Département des Alpes-Maritimes**

Monsieur Christian GUILLAUME, Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal la volonté de la commune de vouloir donner l'accès et de développer la culture et le sport sur son territoire afin de permettre aux élèves de l'école de Beuil d'accéder à la pratique et à l'initiation d'activités culturelles et sportives tels que : le Conservatoire Départemental de musiques des Alpes-Maritimes, cours de théâtre pour les enfants, pratiques sportives (ski de fond, sorties découvertes natures encadrées, randonnées,...).

Le montant prévisionnel des dépenses est estimé à 10 910,00 € pour la saison 2024.

Pour ce faire, Monsieur Christian GUILLAUME précise à l'assemblée que la commune peut se voir allouer une subvention de 5 200,00 € du Département des Alpes-Maritimes au titre de sa politique culturelle.

Oui l'exposé de Monsieur Christian GUILLAUME, adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE le montant prévisionnel des dépenses estimé à 10 910,00 € pour la saison 2024,
- APPROUVE la demande de subvention culturelle au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour l'année 2024,
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires au Département des Alpes-Maritimes pour l'octroi de la subvention culturelle s'élevant à 5 200,00 € pour l'année 2024,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte utile en la matière.

**VOTES** : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,  
Nicolas DONADEY



**AR Prefecture**

Délibération télétransmise  
à la Préfecture des Alpes-Maritimes 06-08\_07\_2023-DE  
Reçu le 12/09/2023